

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Compiègne

COMMUNE DE VILLE

Arrêté N° 22 / 2023

ARRETE DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code pénal ;
- Vu l'organisation de la **marche historique nocturne « Le jour de la nuit »** par Histoire de..., le **samedi 14 octobre 2023** à partir de 18 heures au départ de la place de l'école de Ville, retour sur la place de l'école de Ville afin d'y écouter les contes des Mille et une nuits ;

ARRETE :

Article 1 – L'association « Histoire de... » est autorisée à occuper la partie du domaine public située Place de l'école à Ville le **samedi 14 octobre 2023** pendant la durée de la manifestation.

Article 2 - Toutes les dispositions devront être prises pour assurer la sécurité des personnes et notamment pour permettre un accès rapide aux véhicules sanitaires et de secours.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté qui sera publié, sera adressée à :

- Madame la Présidente de l'association « Histoire de... »

Fait à Ville, le 6 octobre 2023

Le Maire, Philippe BARBILLON



Publié le 6 octobre 2023